



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> février 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

**Réunion extraordinaire sur le thème intitulé « Les chemins menant à la résilience des petits États insulaires en développement face aux changements climatiques : un programme de renforcement de la résilience orienté vers l'avenir : promesses, résultats et prochaines étapes »**

### Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 13 novembre 2018, à 15 heures

*Président* : M<sup>me</sup> King ..... (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

## Sommaire

Ouverture de la réunion extraordinaire

Dialogue interactif sur le thème « Faire le bilan : engagements et résultats à ce jour »

Dialogue interactif sur le thème « Étapes suivantes : financement d'un programme prospectif de renforcement de la résilience dans les petits États insulaires en développement »

Clôture de la réunion extraordinaire

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Ouverture de la réunion extraordinaire**

1. **La Présidente rappelle** que, d'après le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, les catastrophes climatiques ont entraîné des pertes économiques directes d'un montant de 2,245 milliards de dollars entre 1998 et 2017. Les 10 pays ou territoires qui ont subi les plus lourdes pertes en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) sont de petites îles des Caraïbes. Au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, les pays sont invités à mieux reconstruire, ce qui suppose de renforcer la gouvernance en matière de réduction des risques de catastrophe et de garantir des financements suffisants. Suite à une série d'ouragans dévastateurs en 2017, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Organisation des Nations Unies ont organisé une conférence d'annonce de contributions de haut niveau pour mobiliser la communauté internationale et le secteur privé en vue d'aider les pays et territoires touchés.

2. La vulnérabilité devrait être retenue comme critère dans le classement des pays pour que les petits États insulaires en développement exposés aux changements climatiques puissent obtenir des financements à des conditions favorables. En outre, la communauté internationale doit continuer d'appuyer ces États en leur octroyant des aides publiques au développement. Les instruments de financement novateurs qui tiennent compte des risques, y compris des produits d'assurance, contribuent aussi fortement à mieux gérer les risques.

3. En parallèle, la communauté internationale doit s'appuyer sur une vision plus large du concept de résilience tenant compte des aspects économiques et environnementaux, car il ne consiste pas seulement à gérer efficacement les risques associés aux ouragans. L'économie des petits États insulaires en développement reposant essentiellement sur un seul produit d'exportation, il est essentiel de la diversifier. Pour ce faire, toutefois, ces pays ont besoin d'un appui international et doivent compter sur une coopération Sud-Sud renforcée pour tirer parti de nouveaux secteurs, tels que l'économie bleue. En outre, la consolidation de la résilience sociale passe par la coopération, en particulier dans le domaine de la santé, sachant que les États du Pacifique et des Caraïbes figurent parmi les pays les plus touchés au monde par les maladies non transmissibles.

4. Les participants doivent prendre en considération le caractère multidimensionnel de la résilience et œuvrer main dans la main pour proposer un programme tourné

vers l'avenir qui aiderait les petits États insulaires en développement à opter pour une nouvelle stratégie en matière de développement et à concrétiser les objectifs de développement durable.

5. **M. de Alba** (Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sommet sur le climat de 2019), s'exprimant au nom de la Vice-Secrétaire générale, dit qu'il a collaboré avec de nombreux pays des Caraïbes pour évaluer les dégâts causés lors des dernières saisons d'ouragans et y remédier. Dans de nombreux pays de la région, 70 à 90 % des habitations ont été endommagées. Avec l'appui de l'ONU, la CARICOM a pu recueillir 1,6 milliard de dollars en annonces de contributions et plus de 1 milliard en prêts et allègement de la dette. Toutefois, davantage de ressources sont nécessaires et la communauté internationale doit apporter un appui renforcé à la région. Agissant en partenariat, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne, la Banque mondiale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) se sont employés à évaluer les dégâts et à étudier les possibilités de collaboration avec divers gouvernements. Afin de mieux reconstruire, il convient de trouver différentes sources de financement et de tenir compte des vulnérabilités particulières de la région. En outre, la communauté internationale doit s'attaquer aux problèmes qui ont empêché la région de bénéficier de financements supplémentaires à des conditions favorables. Selon le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat intitulé *Global Warming of 1.5 °C* (Un réchauffement planétaire de 1,5 °C), les conséquences des changements climatiques vont continuer de s'intensifier. Il faut donc renforcer la résilience de toute urgence. Malheureusement, les petits États insulaires en développement éprouvent des difficultés à obtenir des fonds, parce qu'ils sont pour la plupart considérés comme des pays à revenu intermédiaire et que le niveau élevé de leur dette les rend encore plus vulnérables. Le Groupe des Sept et le Groupe des Vingt devraient également envisager de financer les petits États insulaires en développement.

6. En outre, le Secrétaire général est conscient des vulnérabilités des petits États insulaires en développement et souligne qu'il importe de trouver des moyens novateurs pour y remédier. Le prochain Sommet sur le climat qui se tiendra en 2019 sera l'occasion d'examiner un ensemble équilibré de mesures d'adaptation et d'atténuation, de se pencher sur le financement et les besoins en assistance technique et en capacités et de promouvoir les activités menées par diverses entités des Nations Unies, des gouvernements et des organisations régionales pour lutter contre les

changements climatiques. Le Sommet a également pour objet d'encourager les gouvernements à prendre de nouvelles mesures et d'inciter les pays les plus développés à se montrer plus ambitieux afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La communauté internationale doit se mobiliser davantage pour lutter contre les changements climatiques, car il est encore possible de limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

7. **M. Granderson** (Sous-Secrétaire général aux relations extérieures et communautaires de la Communauté des Caraïbes) souligne que très peu de pays des Caraïbes ont été épargnés par les catastrophes qui ont frappé la région au cours des vingt dernières années. Les trois-quarts de leur population environ vit dans des zones à risque et un tiers vit dans des zones fortement exposées aux risques, notamment à l'élévation du niveau de la mer. À la suite de catastrophes, les maigres ressources normalement allouées aux programmes et aux projets de développement sont utilisées pour financer les opérations de secours et les activités de reconstruction. Le montant des dépenses engagées par un État à cette fin peut dépasser son PIB, ce qui explique en grande partie le taux d'endettement élevé de la région. Dans bien des cas, les pertes ont même représenté plus de 100 % du PIB.

8. Après les dégâts colossaux subis en 2017, la CARICOM et le PNUD ont convoqué une conférence d'annonce de contributions de haut niveau afin d'aider les territoires touchés à mieux reconstruire, dans l'optique que les Caraïbes deviennent la première région du monde à être résiliente face aux changements climatiques. La conférence a permis de recueillir environ 1,6 milliard de dollars en annonces de contributions et 1 milliard de dollars en prêts et allègement de la dette. Les coûts de reconstruction étaient toutefois estimés à plus de 5 milliards de dollars. En juin 2018, une réunion de suivi a été organisée à la Barbade pour évaluer les retombées de ces annonces sur la situation des États touchés et recenser les principaux besoins, les partenariats nécessaires et les actions à entreprendre pour mettre au point des programmes et des initiatives concrètes grâce aux contributions annoncées et aux dons. Les pays touchés ont également rendu compte des progrès accomplis et des obstacles auxquels ils se heurtaient dans le cadre de leur relèvement, notamment le manque de capacités, la gestion des débris et la pénurie de matériaux de construction et de main d'œuvre qualifiée. À l'occasion des réunions au sommet de la CARICOM tenues en

février et juillet 2018, les chefs de gouvernement ont passé en revue le programme de la Communauté en matière de résilience et se sont penchés sur les problèmes majeurs posés par le passage des ouragans de catégorie 5 Irma et Maria.

9. La CARICOM sait depuis longtemps qu'il existe un lien important entre gestion des catastrophes et développement durable. En 2001, l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle a ouvert la voie à l'adoption d'un cadre stratégique global de gestion des catastrophes faisant intervenir l'ensemble des pouvoirs publics ainsi que les institutions de la CARICOM et des institutions connexes œuvrant dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de la santé, de l'éducation, de la finance, de l'aménagement du territoire et de la planification écologique. Ce cadre repose sur cinq piliers destinés à renforcer la résilience : la protection sociale des plus vulnérables ; la protection des infrastructures essentielles, des établissements de santé et des services publics de distribution ; la diversification économique ; la protection de l'environnement ; la préparation opérationnelle. Des mesures supplémentaires visant à renforcer la résilience ont été incluses dans les cadres stratégiques au niveau sectoriel ainsi que dans le plan stratégique de la CARICOM 2015-2019, qui est axé sur la résilience économique, sociale, environnementale et technologique. Parmi les mesures prises à l'échelon national, on peut citer la création en Dominique de l'organisme chargé de la résilience climatique, qui coordonne tous les travaux de reconstruction dans le pays afin d'éviter les chevauchements, d'optimiser les économies d'échelle, de recenser les lacunes principales et d'y remédier, et de faire en sorte que toutes les activités reposent sur un plan unique de relèvement axé sur la résilience climatique.

10. Les effets dévastateurs des ouragans sur plusieurs îles en 2017 ont mis en lumière les limites du dispositif d'intervention régional de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, notamment du point de vue des ressources humaines et financières et de sa capacité à trouver et à mobiliser rapidement dans la région une main d'œuvre qualifiée et du personnel doté de compétences techniques aux fins de la planification et de l'exécution d'activités de relèvement et de reconstruction à long terme. Il faut également revoir les protocoles en vigueur dans la région et en mettre au point de nouveaux, y compris pour l'évacuation, et améliorer la gestion des télécommunications, des aéroports et des ports ainsi que l'approvisionnement en matériaux de construction. À cet égard, la CARICOM envisage de créer un centre de relèvement résilient auquel les pays pourraient

s'adresser pour trouver de la main d'œuvre qualifiée et du personnel doté de compétences techniques et par l'intermédiaire duquel ils pourraient mettre en commun les meilleures pratiques.

11. Il est essentiel d'investir dans la prévention des catastrophes naturelles et des changements climatiques pour renforcer la résilience et limiter les pertes économiques et humaines. Toutefois, des obstacles insurmontables entravent actuellement le financement de la résilience dans la région. Compte tenu du critère de retrait et de leur classement parmi les pays à revenu intermédiaire, et malgré un indice de vulnérabilité très élevé, les petits États insulaires des Caraïbes ne peuvent prétendre à des financements à taux préférentiels ni financer leur développement à bas coût. L'endettement élevé et les taux de remboursement écrasants ne leur laissent pratiquement aucune marge de manœuvre budgétaire pour financer des infrastructures résilientes aux changements climatiques ou des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Les emprunts, nécessaires pour couvrir les coûts du relèvement et de la reconstruction, sont assortis de taux prohibitifs et creusent la dette. En outre, la couverture prévue au titre du Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes est limitée en raison de considérations financières. Par conséquent, il faut impérativement trouver de nouveaux moyens de financement et faire preuve de davantage de souplesse, par exemple en tenant compte du critère de vulnérabilité dans l'octroi de financements à taux préférentiels ; en reclassant la partie de la dette contractée aux fins des activités de relèvement, de reconstruction et de renforcement de la résilience ; en renforçant les capacités en vue de faciliter l'accès aux fonds pour le climat ; en dégageant une marge de manœuvre budgétaire par l'allègement de la dette ; en transformant les dettes bilatérales et multilatérales en fonds spéciaux destinés à la prévention des catastrophes naturelles et des chocs économiques ; en créant de nouveaux produits et instruments d'assurance et en offrant de meilleurs niveaux de protection pour les risques assumés par les États.

12. **M<sup>me</sup> Bárcena** [Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], s'exprimant par liaison vidéo, fait remarquer que les liens importants qui unissent l'action climatique et les objectifs de développement durable sont mis en exergue dans la Déclaration des Samoa sur les changements climatiques adoptée par l'Alliance des petits États insulaires lors de la récente réunion préparatoire interrégionale pour l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

Sachant que l'adaptation est l'un des défis les plus urgents que doivent relever les Caraïbes, il importe que la région hiérarchise les outils, les mesures et les moyens de financement nécessaires pour renforcer la prévention, le relèvement et la résilience. La CEPALC compte parmi ses membres et membres associés 29 petits États insulaires en développement. Le développement durable sera pour eux hors de portée s'ils ne parviennent pas à s'adapter aux changements climatiques.

13. Ayant procédé à l'évaluation des dégâts et des pertes subis par les cinq pays les plus directement touchés par les ouragans de 2017, la CEPALC s'est efforcée d'apporter des conseils techniques en matière de reconstruction et de relèvement. Ces évaluations ont permis d'établir l'existence préalable de vulnérabilités économiques, sociales et environnementales, raison pour laquelle les gouvernements doivent en priorité favoriser les activités de reconstruction et déplacer et restaurer les logements et les infrastructures. La quantification des coûts et des risques du point de vue financier s'avère utile en termes de planification, de dépenses publiques et d'investissements futurs, et contribue en outre à réduire les vulnérabilités, à renforcer les institutions et à collecter et analyser des données pertinentes. La nécessité d'appliquer d'urgence des mesures d'atténuation fait largement consensus, mais la survie des petits États insulaires en développement passe impérativement par la mise en place de mesures d'adaptation.

14. Les pays des Caraïbes sont parmi les plus endettés au monde, le poids de la dette représentant 70 % du PIB à l'échelle sous-régionale. Toutefois, étant considérés comme pays à revenu intermédiaire et élevé compte tenu de leur PIB par habitant, ils ne peuvent bénéficier de prêts avantageux, d'aides publiques au développement ou d'accords commerciaux préférentiels. Par conséquent, ils sont contraints d'utiliser les revenus de sources étrangères pour financer le service de leur dette, qui se creuse du fait de l'appréciation du dollar des États-Unis et de la hausse des taux d'intérêt. De surcroît, les chocs exogènes dus aux changements climatiques alourdissent fortement le fardeau de la dette. Après la chute des notations de la dette, cette dernière a atteint des niveaux dangereux et limité les possibilités d'emprunt, et le service de la dette n'a laissé que peu de marge de manœuvre pour financer les mesures de renforcement de la résilience, restaurer les infrastructures et stimuler la croissance. Les pays des Caraïbes ont également dû faire face à la hausse des coûts de transaction après le départ de correspondants bancaires de la région.

15. Pour remédier à ces difficultés, la CEPALC a lancé l'initiative d'échange de dettes contre des mesures

d'adaptation aux changements climatiques, qui consiste à racheter de la dette à prix réduit aux principaux créanciers des Caraïbes par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat et à placer les montants issus du remboursement de la dette dans un fonds de résilience en vue de financer des projets favorisant la résilience climatique et la croissance verte. Ce fonds serait administré soit par la CARICOM, soit par la Banque de développement des Caraïbes, et très probablement en collaboration avec le PNUD. La CEPALC s'emploie actuellement à définir en détail la structure de la dette d'Antigua-et-Barbuda, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, où le projet sera mis à l'essai. Elle élabore également une proposition pour examen par le Conseil du Fonds vert pour le climat et a déjà entamé des consultations avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Grâce à cette initiative, les pays lourdement endettés des Caraïbes pourraient modifier leur trajectoire de croissance et de développement, ce qui leur permettrait de consacrer une partie de leur budget au financement de stratégies essentielles de renforcement de la résilience.

16. La CEPALC promeut une stratégie intitulée « The Caribbean First », dont l'objectif est d'attirer davantage l'attention sur les difficultés auxquelles la région est confrontée, et met au point une série d'indicateurs visant à aider la communauté internationale à mieux appréhender le statut particulier des petits États insulaires en développement à revenu intermédiaire. À cet égard, la Commission se réjouit de présenter sa stratégie pour le développement en transition à l'occasion de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les pays à revenu intermédiaire qui se tiendra en décembre 2018.

17. **M. López-Calva** [Directeur du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] dit que les ouragans de catégorie 5 Irma et Maria ont causé des dégâts sans précédent lors de leur passage dans les Caraïbes. Le système des Nations Unies a réagi immédiatement, et le PNUD demeure très présent aux niveaux régional et national. En Dominique, le Programme a aidé à réparer environ 500 structures et collabore avec des partenaires pour mettre au point un régime d'assurances novateur qui permettrait aux foyers les plus vulnérables de bénéficier de réparations de qualité et de primes moins élevées ainsi que de subventions. En vue de renforcer la résilience à long terme, le PNUD a contribué à la révision et à la diffusion des codes de la construction et des normes en matière de logement et à dispenser des formations en Dominique, à Antigua-et-Barbuda et à Saint-Martin (partie néerlandaise). En outre, il collabore étroitement avec les

gouvernements dans les îles touchées afin de renforcer leurs capacités de mise en œuvre et a mis sur pied quatre bureaux de projets destinés à contribuer à l'exécution des projets de relèvement visant à « mieux reconstruire ». Ainsi, de nouvelles toitures ont été installées sur plus de 700 édifices et 750 professionnels de la construction ont été formés aux techniques nécessaires pour « mieux reconstruire ».

18. Ces résultats n'auraient pas été possibles sans l'encadrement solide de partenaires de relèvement essentiels, notamment le Danemark, le Koweït, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. La Chine s'est engagée à verser 5 millions de dollars pour financer des projets stratégiques d'ensemble d'habitations et l'Union européenne versera pour sa part 5 millions d'euros pour financer la réparation de logements à Antigua-et-Barbuda. En outre, le Gouvernement indien a fait la promotion d'une forme novatrice de coopération Sud-Sud pour les activités de relèvement rapide après une catastrophe. Le PNUD a également élargi ses partenariats avec la CARICOM et des institutions régionales, notamment l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, Organisation of Eastern Caribbean States, le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques et l'Université des Indes occidentales. La Banque de développement des Caraïbes a conclu un partenariat à titre d'essai avec le PNUD en vue d'accélérer l'exécution des prêts.

19. Afin d'ouvrir la voie à la résilience dans les petits États insulaires en développement, il faut avant toute chose établir des partenariats robustes. À l'occasion de la conférence d'annonce de contributions de haut niveau organisée par la CARICOM et l'ONU en novembre 2017, 3,2 milliards de dollars ont été annoncés pour les Caraïbes, dont 1,6 milliard en contributions. C'est un bon point de départ, mais il reste à bâtir un partenariat durable aux niveaux mondial, régional et national.

20. Par ailleurs, le financement du développement est crucial. La vulnérabilité des petits États insulaires en développement doit être prise en compte dans le classement des pays afin qu'ils puissent accéder à des financements à taux préférentiels. La communauté internationale doit également aider à améliorer la facilité de faire des affaires, car la plupart des petits États insulaires en développement sont à la traîne d'après l'indice établi par la Banque mondiale pour 2019. En outre, ces derniers doivent collaborer avec les partenaires de développement afin de modifier la structure des envois de fonds et de soutenir davantage d'activités liées à l'investissement. Alors qu'ils font entrer chaque année plus de capitaux que les investissements directs étrangers et les aides publiques

au développement pris ensemble, les envois de fonds sont globalement utilisés pour la consommation.

21. Enfin, diversifier l'économie permet d'en renforcer la résilience et donc d'amortir les chocs exogènes, et bon nombre de petits États insulaires en développement se sont tournés vers une économie bleue pour diversifier leur économie tout en protégeant et préservant l'océan. Cependant, le renforcement de la résilience est un travail de longue haleine. Plus qu'un simple slogan, « Mieux construire » doit être une règle d'action si l'on entend éviter que les acquis du développement obtenus de haute lutte ne soient réduits à néant ; cela suppose de bien coordonner un vaste ensemble de politiques et d'investissements afin de répondre aux impératifs à court terme tout en favorisant la résilience à long terme.

### **Dialogue interactif sur le thème « Faire le bilan : engagements et résultats à ce jour »**

22. **M. Webson** (Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies), participant au dialogue, dit que les changements climatiques ont encore aggravé la vulnérabilité des États des Caraïbes. Le Fonds monétaire international a ainsi estimé qu'entre 1990 et 2014, le PIB de la région avait baissé d'environ 2 milliards de dollars par an. Pour de nombreux pays, ces pertes équivalent à plus de 100 % du PIB. En 2017, Antigua-et-Barbuda a subi des dommages sans précédent, causés par les ouragans Irma et Maria. Pour la première fois en 300 ans d'existence, Barbuda a dû être entièrement évacuée. Les dégâts ont été estimés à plus de 300 millions de dollars des Caraïbes orientales, et tous les commerces ont été détruits et sont à l'arrêt. Par conséquent, c'est sur les autorités d'Antigua que repose l'entière responsabilité de remettre l'île en état et de répondre aux besoins de la population en matière de soutien social et psychosocial.

23. Bien que le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda ait accueilli avec satisfaction les engagements pris lors la conférence d'annonce de contributions de haut niveau organisée par la CARICOM et ses partenaires, il estime nécessaire que les collectes de fonds soient plus rapidement suivies d'actions concrètes. Les travaux de reconstruction de l'hôpital Hanna Thomas, par exemple, ne font que commencer, plus de 12 mois après le passage des ouragans. Les conditions météorologiques observées en 2017 étant devenues la norme, la communauté internationale doit mettre en place un mécanisme permettant un acheminement rapide et efficace des ressources vers les îles, en fonction de leur vulnérabilité. Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda est extrêmement reconnaissant aux nombreux États, en particulier les pays du Sud, et aux partenaires de développement qui ont réagi rapidement et de manière

créative à son appel à l'aide, lui permettant ainsi de répondre aux besoins des citoyens de Barbuda. Les enseignements tirés de cette coopération Sud-Sud devraient être mis à profit par les États des Caraïbes dans les relations qu'ils entretiennent avec de plus grands partenaires de développement.

24. Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda se félicite de l'inclusion dans l'Accord de Paris d'un article sur les pertes et préjudices qui porte notamment sur les dispositifs d'assurance dommages. Il estime toutefois que des formes et modèles novateurs d'aide au développement doivent être mis en place afin que les États des Caraïbes ne soient pas contraints de recourir chaque année aux mêmes méthodes de collecte de fonds. Ces nouveaux modèles devraient leur permettre de faire preuve de plus d'indépendance et de trouver des moyens inédits de répondre avec rapidité et efficacité aux besoins sur le terrain. M. Webson dit que son Gouvernement approuve les propositions formulées à cet égard par la CEPALC et est favorable à ce que des recherches plus poussées soient menées en vue de la création de programmes plus importants de financement de la résilience dans la région.

25. **M<sup>me</sup> Bannis-Roberts** (Représentante permanente de la Dominique auprès de l'Organisation des Nations Unies), participante au dialogue rappelle qu'en 2017 l'ouragan Maria a complètement détruit les infrastructures économiques et sociales de son pays, causant des dégâts dont le montant total est estimé à 226 % du PIB. Deux ans auparavant, la tempête tropicale Erika avait infligé en quelques heures des pertes évaluées à 90 % du PIB du pays. Face à cette situation, le Gouvernement dominiquais s'est engagé à rendre tous les secteurs de la société résistant aux catastrophes climatiques, le but étant de sortir le pays d'un cycle apparemment sans fin de destruction et de relèvement et d'en faire l'une des premières nations climato-résilientes au monde. À cette fin, il a créé un organisme chargé de la résilience climatique qui, avec l'aide de partenaires locaux et internationaux, devrait être en mesure de réformer les secteurs de l'énergie, de l'alimentation et des transports. Le Gouvernement a déjà recruté une équipe dirigeante expérimentée qui sera chargée d'administrer cette nouvelle entité et recensé des domaines d'action prioritaires. Il a en outre veillé à ce que les plans stratégiques et opérationnels de tous ses ministères comprennent dorénavant un volet relatif à la résilience et la durabilité, jetant ainsi les bases d'une étroite collaboration avec l'organisme.

26. Des progrès considérables ont déjà été accomplis dans l'effort de relèvement national. Des centaines de bâtiments, notamment des maisons, des hôpitaux et des écoles, ont ainsi été entièrement remis en état. Avec

l'aide du PNUD, du Programme alimentaire mondial et d'autres organismes partenaires, plus de 400 entrepreneurs et travailleurs du bâtiment ont été formés aux méthodes de construction résilientes, tandis que les codes de construction ont été révisés. L'alimentation en électricité et en eau a été rétablie dans plus de 95 % de l'île. Pour ce qui est d'aider la population à trouver un refuge en cas d'ouragan, le Gouvernement s'attelle à cette tâche essentielle en construisant des abris spécialement conçus à cette fin et particulièrement sûrs et veille à ce que ceux-ci soient équipés de tout le nécessaire. Il a en outre remis en état les réseaux électriques et investi dans des câbles à fibres optiques. Grâce à ces changements, il est dorénavant possible de rediriger le trafic réseau en cas de panne partielle. Des câbles souterrains ont par ailleurs été installés dans les nouvelles zones de développement. Un certain nombre de pays, d'organismes donateurs et d'organisations non gouvernementales ont promis de contribuer financièrement aux efforts de redressement. La CARICOM, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial participent eux aussi à ces efforts, par la fourniture d'une aide technique et matérielle inestimable.

27. **M. Salina** (Président du Global Business Leadership Forum), participant au dialogue, dit qu'immédiatement après le passage des ouragans Irma et Maria, le secteur privé s'est mobilisé en masse pour trouver un moyen d'aider les îles des Caraïbes. Ce soutien, qui au départ devait être ponctuel, est rapidement devenu systématique. Les entrepreneurs et le personnel d'appui envoyés en Dominique au lendemain de la catastrophe ont déjà aidé à reconstruire une école à Pointe Michel, permettant à plus de 300 enfants de reprendre les cours. Des projets sont également en cours pour construire des logements résistant aux ouragans à l'intention des plus vulnérables, notamment les parents isolés et les personnes âgées.

28. Un groupe de dirigeants d'entreprises, dans lequel se trouvaient notamment le Président et le Président-directeur général de la plus grande banque et de la plus grande compagnie d'assurance de la région, s'est rendu dans les Caraïbes pour identifier des moyens permettant d'appuyer les efforts de reconstruction et de reprise économique. Ils ont ainsi réussi à attirer des investisseurs et d'autres entreprises du secteur privé et à organiser trois réunions multipartites. Il est par ailleurs prévu qu'un forum des entreprises, auquel participeront la Chambre de commerce des États-Unis, la Chambre de commerce du Canada et plusieurs grandes chambres de commerce des Caraïbes, soit organisé en 2019 en vue de stimuler la croissance économique dans la région et de déterminer la manière

dont les entreprises pourraient continuer de soutenir les îles des Caraïbes.

29. Plusieurs grandes entreprises de la région et des États-Unis spécialisées dans la technologie se sont associées à la Banque mondiale et à d'autres institutions pour créer un centre des Caraïbes pour la transformation numérique et la résilience. Divers acteurs du secteur privé collaborent en outre avec le PNUD pour mettre à disposition des plans d'assurance innovants. Par ailleurs, le deuxième trimestre de 2019 verra le lancement, en collaboration avec l'Union européenne, de projets relatifs, entre autres, à des écoles et des centres polyvalents. Enfin, un documentaire a été produit par CNN (Cable News Network) en vue de maintenir les îles des Caraïbes au centre de l'attention et de faire connaître au monde les épreuves endurées par leur population et la résilience de cette dernière.

30. Au vu de la lourde menace qui pèse sur l'humanité, il est nécessaire que le secteur privé, des organismes multilatéraux, bilatéraux et non gouvernementaux et d'autres organisations nouent des partenariats d'un type nouveau, axés sur la communication, la collaboration et la coopération.

31. **M<sup>me</sup> Elgarf** (observatrice de l'Égypte), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait part de son appui sans réserve aux pays qui éprouvent encore des difficultés à se relever après les catastrophes survenues au cours des dernières années et dit que la communauté internationale doit tenir compte de la grande vulnérabilité de nombreux états et des problèmes de développement auxquels ceux-ci sont exposés et privilégier l'appui aux mesures de prévention et de réduction des risques liés aux catastrophes. Si l'on veut progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, il ne faut pas sous-estimer les conséquences néfastes des changements climatiques, en particulier pour les pays en développement les plus vulnérables et les moins résilients. Afin de ne laisser personne de côté, il est en outre important de répondre aux divers besoins et difficultés que rencontrent les pays en situation particulière, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays à revenu intermédiaire, les pays en situation de conflit et d'après conflit et les pays sous occupation étrangère. Des mesures audacieuses doivent être prises à l'échelle internationale, régionale et nationale en vue d'encourager le progrès. L'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, qui aura lieu en 2019, permettra de générer au plus haut niveau une nouvelle dynamique politique sur cette question.

32. L'édification de villes et de communautés résilientes exige un large éventail de moyens, notamment l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et une meilleure mise en commun des savoirs qui doit se faire selon des modalités concertées, ainsi que le renforcement des capacités et la mobilisation de ressources financières. L'adoption de politiques mieux adaptées et une participation accrue des parties prenantes contribueraient également beaucoup à la réalisation de cet objectif. L'aide publique au développement doit rester au cœur des actions visant à favoriser le développement durable, en particulier dans les États où les infrastructures de base font défaut, et il importe que l'ensemble des parties intéressées aident les pays en développement à mieux se préparer aux risques de catastrophe.

33. Enfin, la communauté internationale doit mettre en commun ses meilleures pratiques en matière de systèmes d'alerte rapide, de préparation aux catastrophes, de prévention et de reconstruction, tout en veillant à ce que les pays touchés puissent décider du type d'aide dont ils ont besoin.

34. **M<sup>me</sup> Thompson** (observatrice de la Barbade), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit qu'une fois de plus, les Caraïbes sont frappées par de graves inondations, tandis qu'Antigua-et-Barbuda et Haïti ont récemment été touchées par des tremblements de terre. Il ne fait presque aucun doute que ces phénomènes inhabituels sont directement liés aux changements climatiques.

35. Bien que les petits États insulaires en développement n'aient, dans leur ensemble, que très peu contribué à l'apparition des changements climatiques, ils y restent les plus vulnérables et se voient désormais obligés d'y consacrer une grande partie de leurs ressources financières, ce qui compromet leur capacité à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Depuis le début, cette situation a de lourdes répercussions sur l'ensemble de ces pays, eu égard à la société, à leur économie, à l'environnement et à la qualité de la vie de leur population. La CARICOM insiste sur les conclusions présentées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans son dernier rapport spécial, selon lesquelles un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les émissions mondiales de gaz à effet de serre y associées font peser de lourdes menaces sur le développement. Selon le Groupe d'experts, d'ici à 2040, les changements climatiques auront engendré des coûts d'environ 54 000 milliards de dollars à l'échelle mondiale. La communauté internationale doit donc agir d'urgence. Les catastrophes climatiques sont à l'origine

du déplacement de la moitié des 25 millions de réfugiés que compte la planète.

36. De nombreux dirigeants de la sous-région des Caraïbes ont évoqué le fait qu'en atteignant un PIB par habitant suffisant pour rejoindre la catégorie des pays à revenu intermédiaire, les États perdent leur droit à des prêts à des conditions de faveur. Les pays ont contracté de lourdes dettes en vue de devenir plus résilients, ce qui s'est traduit par une augmentation de leur ratio dette/PIB et par une aggravation des difficultés rencontrées. La CARICOM demande donc à la communauté internationale de revoir les critères qui conditionnent l'accès au financement, en recourant notamment à un indice de vulnérabilité. La région s'étant récemment davantage tournée vers les économies verte et bleue, le moment est venu de mettre en place un mécanisme de financement tenant compte du territoire maritime des États plutôt que de la superficie, nettement plus limitée, de leurs terres. La CARICOM se félicite par ailleurs de la proposition faite par la CEPALC de convertir les dettes en investissements écologiques, ainsi que de la tenue, en décembre 2018, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les pays à revenu intermédiaire, qui, elle l'espère, contribuera à garantir des résultats orientés vers l'action et servira de pierre angulaire à la création d'un nouveau mécanisme de mesure de la vulnérabilité. La CARICOM attend également avec intérêt la tenue du Sommet de 2019 sur le climat et compte sur la contribution de tous les États Membres à l'examen des Orientations de Samoa.

37. **M. Hattrem** (Norvège) dit que sa délégation attend avec intérêt d'approfondir le dialogue avec les partenaires des petits États insulaires en développement en vue d'accroître encore la résilience. La communauté internationale est dépassée par l'ampleur des changements climatiques, auxquels elle a réagi trop tardivement et de manière insuffisante. Dans son rapport spécial, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a demandé que des mesures soient prises immédiatement, insistant sur l'énorme différence qui existait entre les effets qu'aurait le réchauffement planétaire sur les populations, les sociétés et la biodiversité selon qu'il atteignait 1,5 °C ou 2 °C de plus que les niveaux préindustriels.

38. Dans le cadre des négociations menées par la Coalition pour une haute ambition, le Gouvernement norvégien n'a eu de cesse d'appeler à une action mondiale pour le climat de plus grande envergure. Il a ainsi préconisé une simplification de l'accès des petits États au Conseil du Fonds vert pour le climat, notamment dans le cadre de leurs projets, et contribué à l'initiative de l'Organisation mondiale de la Santé

visant à lutter contre les effets des changements climatiques sur la santé des habitants des petits États insulaires en développement. La Norvège aide par ailleurs ces États à passer de systèmes d'énergie reposant sur l'utilisation de combustibles fossiles à des systèmes d'énergie renouvelable, dans le cadre de l'initiative Phares des petits États insulaires en développement et de l'Initiative Clinton pour le climat. Elle contribue en outre aux efforts de renforcement des capacités de lutte contre les changements climatiques de l'Alliance des petits États insulaires et a financé pour moitié la préparation de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Norvège défend avec ferveur l'idée selon laquelle les États sortis de la catégorie des pays les moins avancés devraient être admissibles à l'aide publique au développement lorsque leur viabilité économique a été compromise par des catastrophes. D'après la Banque mondiale, les investissements réalisés dans des services liés à la météo, au climat et à l'eau sont très rentables et offrent des rendements sociaux et économiques de plus de 300 %. Dans le contexte des activités qu'elle mène en vue de renforcer la résilience des zones et États vulnérables, la Norvège accorde également une grande importance à la mise en place de système d'alerte rapide, à laquelle elle contribue grâce à un soutien technique et financier.

39. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) fait observer que son pays coopère de multiples façons aux efforts de développement des petits États insulaires, en particulier dans la région du Pacifique Sud. Il est important que les pays contribuent de manière transparente à ce type de coopération et non en s'opposant à des pays tiers. La Fédération de Russie s'emploie à bâtir un ordre mondial démocratique et équitable, notamment pour la région de l'Asie et du Pacifique, reposant sur la promesse d'une sécurité et d'un développement durable égaux et indivisibles pour tous et sur le droit de chaque État, indépendamment de sa taille, de participer à la prise de décisions importantes pour la région dans laquelle il se trouve.

40. La Fédération de Russie comprend l'inquiétude des petits États insulaires vulnérables face aux changements climatiques. Chef de file de la lutte menée sur le plan international contre ce phénomène, non seulement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre mais également en tant que pays donateur, elle a notamment appuyé un projet du PNUD visant à renforcer la résilience des petits États insulaires du Pacifique en y installant les infrastructures nécessaires

et en formant le personnel. Elle estime par ailleurs qu'il est important de renforcer les capacités des services météorologiques de la région en termes de ressources humaines.

41. **M. Fialho Rocha** (Observateur de Cabo Verde) déclare que, malgré la situation fragile dans laquelle se trouvent depuis longtemps les petits États insulaires en développement, ceux-ci doivent encore lutter pour recevoir un appui continu, ce qui compromet leur aptitude à atteindre les objectifs de développement durable. L'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisés sous les auspices de l'Assemblée générale, offriront à la communauté internationale une occasion unique de créer un cadre mondial permettant d'appuyer ces États de façon intégrée. Il faudra principalement s'atteler à renforcer la résilience et les capacités de ces pays, les aider à mettre en œuvre le Programme 2030 et leur offrir des débouchés économiques afin de parvenir au développement durable. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle de catalyseur en proposant des directives universelles et consensuelles.

42. À l'instar de nombreux États africains, la République de Cabo Verde est particulièrement fragilisée par la sécheresse. Du fait d'un climat sec, les ressources en eau douce sont extrêmement limitées dans le pays. Le Gouvernement caboverdien s'emploie donc à promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau, la conservation des sols et la protection des eaux, ainsi qu'à empêcher la dégradation des zones côtières et à améliorer l'accès aux sources d'énergie renouvelable, qui permettent déjà de satisfaire 30 % des besoins du pays. En tant que petit État insulaire en développement, Cabo Verde rencontre les mêmes difficultés économiques, sociales et environnementales que les autres membres de ce groupe. En outre, en raison de son statut de pays à revenu intermédiaire, et bien qu'il fasse partie de la tranche inférieure de cette catégorie, il est également touché par la diminution de l'aide publique au développement qui lui est accordée et éprouve des difficultés à obtenir des prêts à des conditions de faveur. Le Gouvernement caboverdien s'efforce d'harmoniser sa stratégie de développement avec le Programme 2030 et serait heureux de nouer des partenariats internationaux à l'appui du développement durable dans son pays. Les efforts et les fonds consentis à cette question sur le plan national doivent s'accompagner d'un appui international suffisant.

43. **M<sup>me</sup> Blais** (Canada) dit qu'il importe d'écouter les petits États insulaires en développement et de tenir compte de leurs besoins particuliers et de leur point de vue. La communauté internationale doit davantage

prendre conscience des vulnérabilités de tous les pays en développement afin de garantir qu'ils reçoivent l'appui nécessaire au renforcement de leur résilience. À cet égard, le Canada collabore avec ses partenaires multilatéraux afin d'apporter un soutien accru aux petits États insulaires en développement touchés par les effets des changements climatiques.

44. Le Gouvernement canadien salue la récente décision du Comité d'aide au développement de l'OCDE d'autoriser la réinscription sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement des pays dont le revenu par habitant serait tombé au-dessous du seuil de revenu élevé. Durant sa présidence du Groupe des Sept, le Canada s'est efforcé d'éliminer les cloisonnements. Il a par ailleurs invité les pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement, à participer aux discussions sur la résilience face aux changements climatiques, afin de s'assurer que la voix des principales victimes de ces phénomènes soit entendue.

45. La communauté internationale doit veiller à ce que les investissements réalisés tiennent compte des risques et de la situation réelle dans laquelle se trouvent les petits pays très endettés ayant un accès limité aux prêts à des conditions de faveur. Il serait notamment envisageable d'élargir les régimes d'assurance dommages au niveau international, en partenariat avec des organisations internationales et régionales et des gouvernements.

46. **M<sup>me</sup> Leyva Regueira** (Observatrice de Cuba) rappelle que tous les États sont tenus d'appliquer les plans de lutte contre les changements climatiques, notamment le Cadre de Sendai, les Orientations de Samoa et le Programme 2030. Le Gouvernement cubain a incorporé la question de la réduction des risques de catastrophe dans ses politiques nationales de développement et a accompli des progrès considérables grâce à sa volonté politique et à la participation active de tous les citoyens. Il attache une grande importance à la collaboration internationale en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment en ce qui concerne l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques sur la prévention, la gestion des risques et la résilience, et réaffirme à cet égard la nécessité de faire preuve de solidarité, de coopérer et de ne laisser personne de côté, tant au niveau international que régional. Cuba est prête à fournir une assistance aux États qui la nécessitent, en particulier aux petits États insulaires en développement des Caraïbes. La communauté internationale doit se mobiliser pour venir en aide aux États et territoires qui, en raison de leur superficie, de la taille de leur population, de leur situation géographique ou de leur capacité limitée à

produire des ressources, éprouveraient le plus de difficultés à se relever d'une catastrophe naturelle.

**Dialogue interactif sur le thème « Étapes suivantes : financement d'un programme prospectif de renforcement de la résilience dans les petits États insulaires en développement »**

47. **M. Oquist Kelley** (Ministre et Secrétaire privé en charge des politiques nationales pour la présidence de la République du Nicaragua), participant au dialogue, fait remarquer que, en plus de l'élévation du niveau de la mer et des phénomènes météorologiques extrêmes, les petits États insulaires en développement font également face à une augmentation des niveaux de la dette et des taux d'intérêt. Selon le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement de la CNUCED, le montant total de l'encours de la dette extérieure de ces pays a plus que doublé entre 2008 et 2017, leur ratio dette/PIB moyen est passé de 23,3 % à 58,2 % et leur ratio dette extérieure/exportations a atteint 163,8 %. Si les emprunts supplémentaires ont été contractés à des taux d'intérêt faibles, le taux des fonds fédéraux des États-Unis est actuellement de 2,25 % et devrait encore augmenter. Compte tenu des asymétries dues à la nature hégémonique de la structure économique, les pays en développement sont fortement désavantagés. Ces trente dernières années, les transferts nets des pays en développement vers les pays développés ont atteint 16 000 milliards de dollars. En ce qui concerne le financement de l'action climatique, le Président Ortega Saavedra a proposé que les pays qui sont à l'origine du problème indemnisent ceux qui en subissent les conséquences. La responsabilité des dommages causés fait partie intégrante de tout système éthique et juridique. La communauté internationale est toutefois loin d'être un système multilatéral fondé sur des règles au vu des sanctions administratives illégales, unilatérales et extraterritoriales imposées sans possibilité de recours judiciaire, en violation des droits des individus, des organisations et de nations entières.

48. Afin d'accroître la résilience, la communauté internationale devrait appuyer les Principes visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains de la CNUCED et les dispositions de la résolution 69/319 de l'Assemblée générale, qui mettent en avant la responsabilité des prêteurs et des emprunteurs s'agissant de la viabilité de la dette. L'allègement, l'annulation et la restructuration de la dette devraient être facilités au cas par cas afin de prévenir, de gérer et de résoudre les crises de la dette. Il convient d'appuyer les échanges de dettes contre des mesures de résilience

et l'initiative d'échange de dettes contre des mesures d'adaptation au climat de la CEPALC.

49. Les gouvernements devraient encourager les débiteurs et les créanciers à s'entendre pour établir les contrats obligataires qui permettent d'éviter ou de réduire au minimum les attaques de fonds voutours. Ils devraient également considérer que les droits de tirage spéciaux jouent le rôle d'avoirs de réserve internationaux et que les émissions de ces droits aident à reconstituer les réserves lors des crises, contribuant ainsi à la stabilité du système financier international. Bien que les contrôles de capitaux demeurent des instruments utiles pour les États souverains, ils devraient être utilisés de manière à ne pas faire disparaître les flux entrants mais plutôt de façon à gérer prudemment l'incidence et le coût des inversions de flux de capitaux. En outre, les mesures prises pour répondre à une crise de la dette en cours devraient viser à réduire, et non pas à exacerber, la pauvreté, les inégalités et autres facteurs négatifs.

50. Les pays développés doivent honorer leur engagement de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement et entre 0,15 et 0,20 % en faveur des pays les moins avancés, et un effort concerté devrait être fait pour faciliter la formulation de projets et les demandes de financement associées. La communauté internationale devrait également appuyer la reconstitution des ressources du Fonds vert pour le climat, celui-ci étant la seule véritable source de fonds nouveaux, supplémentaires et accessibles au service de l'action climatique qui puisse accorder des subventions et un financement à des conditions favorables aux petits États insulaires en développement.

51. Concernant la résilience, une augmentation de la température moyenne mondiale supérieure à 1,5 °C entraînera des dommages importants pour les écosystèmes. Si la température augmente de 2 °C, les récifs coralliens disparaîtront. Qui plus est, tous les gains réalisés dans le cadre du Programme 2030 seront perdus car les stocks de nourriture et d'eau diminueront et la morbidité, la pauvreté et les inégalités augmenteront.

52. La bonne gestion des ressources en eau et le stockage approprié des aliments sont essentiels à la résilience des petits États insulaires en développement. À cet égard, il faudrait constituer des réserves alimentaires stratégiques souterraines, mettre en place des citernes d'eau à des emplacements tactiques et renforcer les pompes. Les réservoirs de très grande taille devraient également être utilisés pour recueillir l'eau de pluie pendant les ouragans. En outre, il faudrait rénover

les écoles et les centres communautaires dans les zones exposées aux ouragans ou en construire de nouveaux, de façon à doubler les capacités en matière d'abris et les lignes électriques devraient être enterrées. Le surcoût de ces projets pourrait être financé par le Fonds vert pour le climat. Les conduites d'eaux et les lignes électriques souterraines permettent un rétablissement rapide des services, ce qui est également bon pour la santé publique.

53. De même, il convient d'encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie, et le recours à l'énergie géothermique pourrait d'ailleurs ouvrir des possibilités en matière d'énergie éolienne et d'énergie solaire. L'utilisation de véhicules électriques devrait être encouragée grâce une réduction des droits de douane et à des mesures d'incitation fiscale car ces véhicules permettent de limiter les importations de pétrole et donc de réaliser des économies. En outre, les gouvernements devraient promouvoir le reboisement des terres dégradées, la foresterie communautaire, l'agroforesterie, les projets sylvopastoraux et les plantations, qui peuvent contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces derniers, renforcer les moyens de subsistance, réduire la pauvreté et favoriser le développement régional. La meilleure façon de s'adapter aux changements climatiques est de renforcer la résilience des écosystèmes en reconstituant la faune et la flore, en recréant des habitats et en remédiant aux problèmes de sol de façon à éviter les ruissellements trop rapides, qui provoquent des inondations et des glissements de terrain mortels. À terme, toute l'humanité devra accroître sa résilience face aux changements climatiques, et les données d'expérience accumulées par les petits États insulaires en développement seront alors d'une importance vitale pour tous.

54. **M<sup>me</sup> Moses** (Représentante permanente de Nauru auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique), participante au dialogue, s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, fait savoir que, selon de nombreuses prévisions scientifiques, les effets négatifs des changements climatiques vont continuer de s'aggraver. Ces dernières années, des phénomènes climatiques extrêmes se sont produits à une fréquence alarmante dans la région du Pacifique, compromettant les moyens de subsistance et les ambitions en matière de développement durable et mettant à l'épreuve la résilience des populations des petits États insulaires. Des tempêtes d'une violence sans précédent nous ont brutalement rappelé qu'il fallait opérer d'urgence des

changements de grande ampleur de façon à limiter le réchauffement climatique et à s'adapter à ses effets.

55. Afin d'aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à faire face à ces défis, la communauté internationale doit agir de concert pour veiller à ce que les petits États insulaires en développement dont les moyens sont limités puissent accéder plus facilement à des fonds. Ces pays n'ont pas toujours les compétences requises pour élaborer des propositions de projet détaillées, ou les ressources nécessaires pour recourir à des experts extérieurs. La simplification et l'harmonisation des procédures de demande de fonds et des obligations en matière de communication de l'information permettraient de réduire sensiblement la charge de travail dont ces pays doivent s'acquitter pour obtenir les ressources dont ils ont tant besoin. En outre, des modalités d'accès direct et un soutien budgétaire direct semblent donner de meilleurs résultats que le financement de projets individuels. En 2016, le Corps commun d'inspection a recommandé des solutions sur mesure et des conditions d'admissibilité applicables à la situation particulière des petits États insulaires en développement en vue d'améliorer l'accès de ces derniers au financement du développement. À cet égard, le partenariat entre la région du Pacifique et le Gouvernement italien a été un franc succès. La simplification de la procédure de demande de fonds a permis de financer 37 initiatives dans le domaine de la résilience aux changements climatiques, soit un montant total de plus de 22 millions de dollars.

56. Le niveau de financement de l'adaptation aux changements climatiques reste toujours bien inférieur à celui de l'atténuation de leurs effets. Toutefois, il ressort clairement du rapport spécial établi récemment par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat que les pays vulnérables devront accroître considérablement leurs efforts d'adaptation, même dans le meilleur des cas. Les petits États insulaires en développement du Pacifique sont disposés à recourir à des sources de financement complémentaires, notamment aux nouvelles obligations bleues et vertes. Toutefois, la majorité du financement de l'adaptation aux changements climatiques devrait provenir de subventions, étant donné qu'elle intéresse peu les marchés privés. Les petits États insulaires en développement n'ont que très peu contribué au déclenchement de la crise climatique mais ils en subissent pourtant certaines des conséquences les plus terribles ; ils ne devraient pas avoir en plus à supporter seuls le coût de l'adaptation.

57. Beaucoup espéraient que le Fonds vert pour le climat deviendrait la principale source de financement

multilatérale à l'appui de l'action climatique. Bien que la capitalisation initiale du Fonds ait été modeste par rapport aux besoins, elle a marqué une étape importante dans les efforts faits par la communauté internationale. Si un démarrage difficile était à prévoir, la lenteur de la reconstitution des ressources du Fonds et le fait que certains pays aient déclaré qu'ils n'y contribueraient plus sont une source de préoccupation croissante. Le financement de l'action climatique est l'élément central de l'Accord de Paris, et le Fonds en est la principale source. Il a toutefois trop souvent été utilisé comme moyen de pression dans le cadre de jeux politiques. Les petits États insulaires en développement du Pacifique prient instamment le Conseil du Fonds d'accepter sans délai un mécanisme de reconstitution fiable et prévisible, afin que des fonds suffisants soient disponibles pour répondre aux besoins urgents des pays en développement en matière d'action climatique.

58. Enfin, les petits États insulaires en développement du Pacifique se sont longtemps battus pour la création du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, mais sont profondément préoccupés par le fait que cette question ne soit plus une priorité politique.

59. **M. Emmanuel** [Chef du Groupe de la durabilité environnementale de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO)], participant au dialogue, dit que la communauté internationale doit tenir compte de la situation exceptionnelle des petits États insulaires en développement, qui découle de leurs vulnérabilités particulières. La Commission de l'OECO s'efforce de concevoir un cadre de résilience global et a adopté à cette fin une démarche consultative et inclusive afin de s'appuyer sur les compétences de toutes les institutions régionales et de veiller à ce que le cadre soit véritablement caribéen. En collaboration avec un certain nombre de partenaires, elle mène l'initiative caribéenne de financement des contributions déterminées au niveau national. Les États des Caraïbes ont établi un programme d'action ambitieux en matière de changements climatiques, toutefois sa mise en œuvre est tributaire de l'aide extérieure. L'initiative vise donc à mobiliser des investissements dans les infrastructures résilientes et à faibles émissions de carbone dans les secteurs prioritaires, et ses mécanismes de soutien portent sur les aspects techniques au tout début de l'élaboration de projets pouvant être financés. En outre, des services de renforcement des capacités et de mise en relation existent pour les projets d'infrastructure qui font progresser et accélèrent la mise à disposition des contributions déterminées au niveau national.

60. Le premier Forum de l'initiative de financement des contributions déterminées au niveau national, qui s'est

tenu en octobre 2018 à Sainte-Lucie, a marqué une étape majeure. Les participants au Forum ont conclu que la région devait mettre en place des mécanismes de collaboration et des stratégies de communication plus solides afin de renforcer et d'exploiter les moyens techniques, la recherche, les études de cas et les meilleures pratiques qui existaient déjà. Ils ont également conclu qu'il faudrait aborder la question des partenariats public-privé de manière plus intégrée et plus stratégique afin d'améliorer d'urgence la qualité et le nombre de projets pouvant être financés dans la région. Dans l'immédiat, il est nécessaire en premier lieu de mettre en place des politiques, des cadres, des procédures et des mécanismes d'achat efficaces en vue de formuler et d'exécuter des projets qui remplissent les conditions requises. En outre, il a été décidé lors du Forum que les groupes de travail œuvrant dans des domaines prioritaires, notamment l'énergie, les transports, l'eau et les infrastructures essentielles, serviraient de cadre pour la poursuite du dialogue sur les nouvelles mesures à prendre.

61. L'OECD a déjà mis en œuvre un certain nombre d'initiatives concrètes pour appuyer ses États membres. Elle fournit une assistance technique et aide à renforcer les cadres administratifs et législatifs afin d'actualiser les codes de la construction existants et d'en mettre en place de nouveaux. Elle est également en train de concevoir les cadres et les systèmes nécessaires à la bonne gestion de la mobilité humaine.

62. En ce qui concerne les modèles économiques novateurs, l'OECD a noué un partenariat avec l'Institut des ressources naturelles des Caraïbes afin de réaliser des études permettant de comprendre les possibilités et les difficultés que présente le passage à une économie verte. Elle a également établi un partenariat avec la Banque mondiale en vue de mettre au point des plans d'aménagement de l'espace marin et des plans directeurs d'aménagement du littoral visant à faciliter la transition vers une économie bleue.

63. **M. Jorjy** (Spécialiste principal de la gestion des risques de catastrophe au Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement du Groupe de la Banque mondiale), participant au dialogue, indique que la Banque mondiale a sensiblement modifié sa stratégie en matière de climat et de gestion des risques de catastrophe dans les petits États insulaires en développement. En ce qui concerne sa stratégie traditionnelle de reconstruction après des catastrophes, elle a davantage mis l'accent sur le principe de « reconstruire en mieux », soit reconstruire en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté après une catastrophe. Selon l'équipe de recherche du Dispositif mondial de réduction des effets des

catastrophes et de relèvement, cette stratégie a été particulièrement fructueuse pour les petits États insulaires en développement. Par exemple, à la suite de l'ouragan Maria, la Banque mondiale a rapidement réaffecté 10 millions de dollars destinés à un projet en cours pour répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables directement touchées par l'ouragan en Dominique, en particulier des agriculteurs. Elle s'efforce en ce moment de dégager une enveloppe de 100 millions de dollars pour appuyer la reconstruction de logements, le relèvement du secteur agricole et la remise en état des infrastructures. À Saint-Martin (partie néerlandaise), les Pays-Bas ont versé 470 millions d'euros par l'intermédiaire de la Banque mondiale pour faciliter la mise en œuvre du plan national de relèvement et de résilience dans divers secteurs, notamment le logement, le tourisme, la gestion des déchets solides, les transports et l'éducation, l'accent étant mis sur la formation et l'aide au revenu. En outre, le Canada a annoncé qu'il affecterait 20 millions de dollars canadiens à la création du Mécanisme de résilience Canada-Caraïbes, qui devrait contribuer à accélérer la reconstruction, à renforcer la résilience et à intégrer la préparation aux catastrophes aux domaines clés de la gestion des finances publiques.

64. Bien que le principe de reconstruire en mieux demeure un pilier essentiel de la résilience, la stratégie de la Banque mondiale a évolué et comprend maintenant une gestion préventive des risques de catastrophe et la mise au point d'instruments financiers, de partenariats et d'innovations. Par exemple, les systèmes d'alerte rapide ont été améliorés dans toutes les régions et ont contribué à limiter le nombre de victimes au Vanuatu et aux Tonga pendant les cyclones Pam et Gita. Dans les Caraïbes, la Banque mondiale a appuyé un certain nombre de projets de résilience visant à préserver l'accès aux services essentiels à la suite d'une catastrophe. Elle a également élaboré un nouvel ensemble d'instruments financiers dotés de la portée et de la souplesse nécessaires pour aider les petits États insulaires en développement. Les ressources de base de l'Association internationale de développement (IDA) consacrées aux petits États pouvant y prétendre ont plus que doublé, passant de 0,7 milliard de dollars des États-Unis pour l'exercice budgétaire 2017 à 1,5 milliard de dollars pour l'exercice 2018. En Dominique, la Banque mondiale a également mobilisé un Guichet de financement des ripostes aux crises de l'IDA, qui a versé 50 millions de dollars supplémentaires à l'appui des activités de relèvement. L'option de tirage différé en cas de catastrophe permet aux pays d'accéder à un financement pour imprévu dans les 48 heures suivant la déclaration de situation d'urgence nationale. En outre, la Banque mondiale a

contribué à la création et à l'approvisionnement de fonds communs de gestion des risques de catastrophe dans les Caraïbes et le Pacifique. Le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes a versé environ 53 millions de dollars à 10 pays au cours de la dernière saison des ouragans, et l'Initiative d'évaluation et de financement du risque de catastrophe dans le Pacifique a accordé environ 3,5 millions de dollars aux Tonga après le passage du cyclone Gita.

65. La connaissance, l'innovation et les partenariats sont des éléments fondamentaux de l'action climatique et des efforts de réduction des risques de catastrophe dans les petits États insulaires en développement. En 2014, le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement a créé l'Initiative pour la résilience des petits États insulaires, qui a pour objet de mettre en relation les personnes chargées des questions de résilience à la Banque mondiale et en dehors afin d'offrir les meilleurs services techniques et financiers aux petits États insulaires en développement et de promouvoir l'innovation. La coordination des donateurs est également indispensable pour favoriser la résilience, réduire la fragmentation de l'aide et obtenir de meilleurs résultats.

66. **M. Mohamed** (Observateur des Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que le renforcement de la résilience grâce à l'adaptation aux changements climatiques peut aider les petits États insulaires en développement à surmonter les effets de ces changements, qui représentent le problème majeur auquel ils sont confrontés en matière de développement. Bien que des projets aient été mis en œuvre pour faciliter les efforts d'atténuation, des mesures d'adaptation sont également nécessaires pour remédier aux causes des catastrophes et réduire les risques. Les petits États insulaires en développement préconisent de renforcer les partenariats internationaux en vue de construire des infrastructures capables de résister aux effets des changements climatiques.

67. L'intervention directe, en particulier le soutien budgétaire direct, et les partenariats ont permis de réduire les coûts et d'accroître la visibilité et l'efficacité des investissements. On ne devrait pas attendre des petits États insulaires en développement qu'ils mettent en place des mécanismes indépendants pour accéder aux fonds apportés par les donateurs. Ces pays ont proposé de créer un cadre dans lequel les institutions financières internationales et les partenaires de développement bilatéraux pourraient notamment œuvrer, aux côtés de leurs gouvernements, à améliorer et à accroître les investissements, en particulier dans les projets d'infrastructure, à encourager le transfert de technologie, à donner accès à un financement à des

conditions favorables et à alléger le fardeau de la dette extérieure.

68. **M. Ogilvy** [Observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)] est d'avis que l'urgence et l'ampleur des problèmes liés aux changements climatiques exigent que la communauté internationale cherche au-delà des outils existants et envisage des approches novatrices qui renforcent la résilience, prévoient un appui face aux catastrophes et tiennent compte non seulement de la situation exceptionnelle des petits États insulaires en développement mais aussi des lacunes dans les efforts internationaux d'atténuation.

69. Si l'aide publique au développement a régulièrement augmenté depuis 2013, atteignant 12,5 milliards de dollars en 2016, elle reste insuffisante. Le financement accordé à des conditions favorables aux petits États insulaires en développement, en particulier dans les Caraïbes, est généralement ponctuel. Cette stratégie n'est pas viable ; la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes doit être mieux intégrée dans l'ensemble des dispositifs de financement à des conditions favorables. La communauté internationale doit également mettre au point des approches et des instruments de financement novateurs qui renforcent la résilience ainsi que de nouvelles mesures d'allègement de la dette ou des initiatives d'échange de dettes contre des mesures d'adaptation au climat.

70. L'OCDE est résolue à promouvoir le principe de responsabilité, tant en ce qui concerne les engagements de financement du développement de ses membres que les efforts visant à remédier aux causes profondes des changements climatiques. Trop peu d'initiatives sont prises pour appuyer la transition vers des économies à faibles émissions. De fait, à l'échelle mondiale, plus d'argent est dépensé dans le subventionnement du carbone que pour l'aide publique au développement. Les travaux de l'OCDE s'inscrivent dans le cadre d'une action plus large menée avec la CEPALC et l'Union européenne en vue de comprendre les défis auxquels font face les pays à revenu intermédiaire, d'aller au-delà des catégorisations et des cloisonnements artificiels et de concevoir des mesures qui s'attaquent aux causes profondes des changements climatiques.

71. **M. Egerton** [Organisation météorologique mondiale (OMM)] fait remarquer que la saison des ouragans de 2017 a été la plus coûteuse jamais enregistrée, et que d'importants typhons ont également frappé des îles du Pacifique en 2018. L'OMM collabore avec la Banque mondiale, le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, le Fonds vert pour le climat et d'autres partenaires afin de favoriser le

renforcement des capacités dans les petits États insulaires des Caraïbes et du Pacifique et d'accroître ainsi la résilience face aux changements climatiques et d'améliorer les systèmes d'alerte rapide. Elle donne également au Fonds vert pour le climat des conseils sur le fonctionnement du climat dans le cadre de projets liés à la résilience et à l'adaptation et a affecté un météorologue au Siège de l'ONU afin de pouvoir communiquer plus directement des informations relatives à l'alerte rapide aux organismes des Nations Unies et aux États Membres.

72. **M. Toscano-Rivalta** (Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes) estime que les petits États insulaires en développement ont montré qu'ils étaient fermement résolus à se relever et à reconstruire en mieux. Les efforts de reconstruction et les investissements publics et privés dans tous les secteurs concernés doivent être faits en tenant compte des risques de catastrophe en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de réduire sensiblement le nombre de vies et de moyens de subsistance perdus du fait de catastrophes. Des réglementations et des mesures d'incitation sont nécessaires pour faire en sorte que les secteurs public et privé prennent des décisions en se fondant sur une évaluation des risques de catastrophe. En mettant au point des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, les pays pourraient emprunter une trajectoire de développement durable qui réduit les risques de catastrophe, empêche l'apparition de nouveaux risques et renforce la résilience. Les petits États insulaires en développement montrent la voie à suivre en intégrant des politiques et des programmes de réduction des risques de catastrophe, de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques. Les cadres de financement nationaux intégrés et les projets de développement durable appelant des investissements doivent tenir compte des risques et être alignés sur des stratégies de réduction des risques de catastrophe.

73. **M. Blair** (Observateur d'Antigua-et-Barbuda) est d'avis que les pays des Caraïbes ont besoin d'être mieux pris en considération et d'avoir accès à un financement à des conditions favorables et à des assurances appropriées afin de renforcer leur résilience face aux changements climatiques. En mai 2018, Antigua-et-Barbuda et la Belgique, en collaboration avec le PNUD et le Centre d'excellence pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ont organisé une conférence de deux jours sur le financement de la résilience. Dans le document final issu de cette conférence, intitulé « The Saint John's Call for Action » (Appel à l'action de Saint John), les

participants ont reconnu que le renforcement de la résilience dans les Caraïbes exigeait de bien gérer les risques liés aux catastrophes naturelles et les chocs économiques. L'innovation, le transfert de technologie, les systèmes d'alerte rapide et les économies vertes et bleues sont autant d'éléments qui peuvent contribuer au renforcement de la résilience. La diaspora peut également jouer un rôle, car elle contribue davantage aux économies des Caraïbes que l'aide publique au développement, mais elle ne doit pas remplacer une assistance financière internationale. De nouveaux mécanismes d'assurance internationaux devraient être créés à l'intention des petits États insulaires en développement, sur le modèle du Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes. La participation du secteur privé est indispensable pour attirer des fonds en vue de renforcer la résilience et de réaliser les objectifs de développement durable. Les partenariats sont également essentiels, en particulier ceux avec les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales. Enfin, Antigua-et-Barbuda se joint à l'appel lancé en faveur de la création d'une équipe spéciale des Nations Unies chargée de formuler des recommandations visant à renforcer la résilience des petits États insulaires en développement.

#### Clôture de la séance spéciale

74. **La Présidente** dit que la communauté internationale doit continuer à renforcer la résilience dans toutes les dimensions du développement durable et à faire en sorte que les préoccupations des petits États insulaires en développement soient entendues et examinées à l'occasion de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée en 2019 sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, du Sommet sur le climat de 2019 et du prochain examen à mi-parcours des Orientations de Samoa. Elle exhorte les États Membres, les organismes des Nations Unies, les donateurs, les institutions financières internationales, la société civile, les fondations et le secteur privé à continuer de mettre l'accent sur les petits États insulaires en développement et de prendre des mesures pour donner suite à leurs engagements.

*La séance est levée à 18 h 15.*